

réduire les dépenses et d'augmenter la résistance et la durée des routes. La diffusion de l'automobilisme fut un facteur de premier ordre à cet égard. Dans les anciennes provinces de l'est, on s'est préoccupé d'améliorer les routes existantes et de construire de grandes voies permettant le trafic entre les cités; dans les provinces de l'ouest on dut remplacer les pistes et sentiers de la prairie et de la montagne par des routes à l'usage du tourisme moderne aussi bien que des charrois.

Nous donnons ci-dessous un tableau résumant la situation de la voirie au Canada. Si l'on considère que, dans l'ensemble de la Puissance, il n'y a que 26 habitants par mille de route et qu'il existe en moyenne un mille de route par dix milles carrés de terre, on se rendra compte de l'immensité du problème à résoudre. Une population minime, disséminée sur une vaste étendue, constitue un obstacle formidable à surmonter.

### 31.—Classification et longueur des routes du Canada au 31 mars 1925.

Provinces.	Chemin de terre. <sup>1</sup>	Gravier.	Macadam à l'eau.	Macadam bitumineux.	Béton bitumineux.	Béton de ciment.	Total.
	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.
Île du Prince-Édouard.....	3,640	10	-	-	-	-	3,650
Nouvelle-Ecosse.....	10,405	3,832	39	6	-	-	14,355
Nouveau-Brunswick.....	12,204	1,849	-	12	-	-	14,065
Québec.....	24,944	3,842	1,934	138	35	63	30,956
Ontario.....	23,125	26,011	2,076	1,019	203	326	52,760
Manitoba.....	25,600	1,530	-	-	17	-	27,147 <sup>2</sup>
Saskatchewan.....	134,961	39	-	-	-	-	135,000 <sup>2</sup>
Alberta.....	60,000	53	-	-	-	-	60,053 <sup>2</sup>
Colombie Britannique.....	12,287	4,188	53	30	50	56	16,664
<b>Total.....</b>	<b>307,166</b>	<b>41,354</b>	<b>4,102</b>	<b>1,205</b>	<b>305</b>	<b>445</b>	<b>354,650</b>

<sup>1</sup> A l'exclusion des chemins de terre dans le nord d'Ontario et de Québec.

<sup>2</sup> En outre, on estime les routes projetées au Manitoba à 47,000 milles; dans la Saskatchewan, à 75,000 milles et dans l'Alberta à 80,000 milles.

**Voirie moderne.**—La construction de nouvelles routes et l'amélioration de celles existantes, présentent un intérêt tellement général, que plusieurs organisations se sont créées dans le pays, dans le but de conseiller et d'aider les différents gouvernements dans l'accomplissement de cette œuvre. La plupart des provinces possèdent des associations dites des bonnes routes, lesquelles, collaborant avec les clubs d'automobilisme, s'efforcent de faire une utile propagande parmi la population des campagnes en vue d'obtenir sa coopération. Une division du ministère des Chemins de fer et des Canaux a pour objectif l'étude du réseau routier, la liaison entre le gouvernement fédéral et les ministères provinciaux de la voirie et l'aide financière donnée aux provinces pour stimuler la construction des routes.

**Législation fédérale.**—Une loi de 1919, chapitre 54 des statuts, autorise le gouvernement fédéral à dépenser \$20,000,000 au cours des cinq années suivantes, pour la création de nouvelles routes et l'amélioration des anciennes. Aux termes de cette loi, chacune des provinces reçoit annuellement, durant cinq ans, \$80,000, le surplus leur étant attribué proportionnellement à leur population respective. Le ministère des Chemins de fer et des Canaux doit se mettre d'accord avec les différents gouvernements provinciaux sur le coût probable et les modalités de la construction des nouvelles routes devant bénéficier de cette loi. L'encouragement donné par le gouvernement fédéral a largement contribué au succès de ce mouve-